

Blen Vivre à Reuil en Brie

Décembre 2013

N°35

Bulletin d'Informations Municipales



Rue du Prieuré

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

L'EDITORIAL



Madame, Monsieur, Chers reuillois,

En septembre 2013, nous devions réceptionner l'ensemble des travaux inscrits au Contrat Rural. Les entreprises s'étaient engagées à travailler en Juillet et Aout, mais l'une d'elle n'a pas tenu sa promesse. Résultat : 1 mois de retard ! Il a fallu s'organiser pour utiliser les autres

toilettes de l'école et décaler les récréations des classes. Je tiens à remercier les enfants, les parents et les enseignants pour leur patience et leur civisme. En ce qui concerne l'aire de transport scolaire, c'est un autre problème qui retarde la livraison. Le cabinet d'architecte a commis une erreur sur l'estimation du rayon de giration des bus. Résultat : le bus ne peut tourner ; il est contraint d'effectuer des manœuvres, ce qui est interdit. Une tolérance pourrait s'apprécier, mais certainement pas sur une aire toute neuve ! J'ai donc bloqué le chantier le 6 août. Le cabinet d'architecte, de bonne foi, a reconnu son erreur. L'aire est donc repensée dans son intégralité et l'entreprise qui doit la réaliser finalise le devis. Bien entendu, j'ai déjà annoncé qu'il ne peut y avoir un supplément financier pour la commune. L'assurance de l'architecte doit couvrir le remodelage de la place.

En septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires devra être appliquée. Nous y travaillons activement. La Commission École a déjà entendu les parents et les enseignants. Puisque nous sommes en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) nous devons également réfléchir en partenariat avec Luzancy, sur l'aménagement qui est le mieux pour tous. Il n'y a pas une solution, mais plusieurs, avec des contraintes plus ou moins fortes. Ce qui va dans l'intérêt des enfants, ne va pas forcément dans celui des autres partenaires de cette réforme, les parents, les enseignants et les communes. Nous devrons nous positionner et nous prendrons nos responsabilités, mais la réforme sera appliquée. Et toujours dans une volonté de transparence, nous associerons tous les partenaires à la réflexion, puis à la décision.

L'élaboration du PLU se poursuit et le calendrier sera respecté. Surveillez les panneaux d'affichage et le site internet de la commune pour connaître les échéances et notamment les réunions publiques.

La collecte robotisée des containers à ordures ménagères et du tri sélectif qui a débuté début octobre verra son rendement amélioré courant décembre après la mise en service d'un troisième camion équipé de bras mécanique. La décision a été prise en Conseil Communautaire. Les difficultés étaient annoncées. Les Agents de la CCPF et moi-même avons donc rencontré chaque commune en présence de l'opérateur VEOLIA. Des solutions ont pu être trouvées. Il faut certes changer quelques habitudes et je comprends que ce ne soit pas toujours avec plaisir mais il faut savoir que ce nouveau mode de collecte évitera à terme une augmentation de 20%, augmentation qui se répercuterait sur votre TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)! Concernant l'avenir des « rippers », VEOLIA s'est engagé par écrit à ne licencier aucun de ces agents, et à les redéployer sur d'autres activités au sein de groupe. voire à les promouvoir chauffeur. Le nouveau marché a été validé par la Commission d'Appel d'Offres le 12 juillet 2012 puis validé par le Conseil Communautaire. Nous travaillons actuellement avec toutes les communes pour proposer la mise en place de bornes semienterrées supprimant ainsi les points de regroupements. Dans quelques villages, cette solution pourra résoudre les difficultés de collecte lorsque les rues sont trop étroites ou lorsque les riverains ne peuvent (ou ne veulent) rentrer les containers à l'issue du ramassage. Je tenais à vous apporter ces précisions en vous rappelant à cette occasion combien il est important de bien trier vos déchets, source d'économie potentielle du coût du traitement.

Vous trouverez en page intérieure, un document du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) édité par nos soins pour sensibiliser les utilisateurs de cheminée, à foyer ouvert ou fermé. Le nombre d'adeptes de ce mode de chauffage est en constante augmentation, malheureusement, les accidents aussi! Les détecteurs de fumées sont abordables financièrement et certaines compagnies d'assurance prennent en charge, une partie de leur coût (et parfois de l'installation). Renseignez-vous auprès de la vôtre.

Nous rentrons dans l'hiver et les épisodes neigeux sont à prévoir. La commune a réalisé l'acquisition d'une lame afin de rendre le déneigement des zones prioritaires encore plus efficace. Cet outil sera associé à la saleuse que vous avez déjà pu observer en action l'hiver dernier. Bien conscient de la gêne produite lorsque les bus ne peuvent circuler par temps de neige, j'ai proposé aux parents de les avertir par mail dès que le transporteur informe les communes de la non circulation des cars. Cette information peut aussi émaner du Préfet. Mais le plus souvent, l'autorité préfectorale laisse au transporteur le soin d'apprécier la situation. Même si vous n'avez pas d'enfant à l'école, vous pouvez bénéficier de ce service. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un mail en mairie en demandant à être averti.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année, pour vous-même, vos proches, et tous ceux qui vous sont chers. Afin de bien commencer 2014, je vous invite à un moment de convivialité à l'occasion des traditionnels vœux, le 11 janvier 2014 à 11H au Foyer de l'Amitié.

Bien à vous,

Le Maire, Patrick ROMANOW

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Juin 2013

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD.

La séance commence à 20h30. Madame Sophie CORNILLET et Monsieur Lucien DUBOIS sont nommés secrétaires de séance.

<u>Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour</u> :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

• Remboursement sinistre par SMACL. Adopté à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 17 mai 2013

Adopté à l'unanimité.

2. Avenants travaux Contrat Rural

Monsieur Pascal CARBUCCIA indique la nécessité de remplacer la toiture de l'ancien préau (futur bloc sanitaire) et propose la signature de 2 avenants :

Entreprise UTB: 1 262,25 € HT (remaniement des tuiles).

Entreprise Livry Constructions: 600,00€ HT (Démolition de la charpente).

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention ANACR

Monsieur le Maire expose la demande de l'Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance. Après débat au sein du Conseil, il est proposé d'attribuer une subvention de 150€

Adopté à l'unanimité.

4. Remboursement sinistre par SMACL.

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement d'un sinistre par la SMACL pour un montant de 926.90€

Adopté à l'unanimité.

<u>5. Approbation du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU.</u>

Monsieur le Maire, assisté des membres de la Commission Urbanisme présente le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les membres du Conseil sont appelés à se prononcer sur les différents points. Au cours de l'examen, il est décidé d'apporter les modifications suivantes :

- Orientations Générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme
 - Orientation 3: Préciser la notion de mixité de surfaces de terrains et de taille de logements. Supprimer les points 2 « Augmenter l'offre... » et 3 « Maintenir les personnes... »;
 - Orientation 4: Pour les emplacements réservés: indiquer «2 Propriétés mitoyennes du groupe école mairie »;
 - Orientation 6 : 1^{er} point : Préciser s'il est ou non possible de développer l'activité commerciale. Ne pas fermer la zone à vocation économique. Peut-on développer des commerces ?
 - Orientation 7 :
 - o 1^{er} point : Supprimer « centre » ;
 - 2^{ème} point : Les emplacements réservés se situent le long de la route ;
 - 3^{ème} point : Supprimer la dernière partie « notamment... ». Favoriser les circulations douces entre Reuil et La Ferté. Privilégier le transport collectif sur la D 402 ;
 - Orientation 8: Supprimer le 3^{ème} point « Faciliter la desserte... » qui est redondant avec le 2^{ème} point de l'orientation 7. Problème de stationnement dans le centre du village. Préserver la

liaison verte -chemin de halage. Emplacement réservé pour un parking.

Aucune modification n'a été apportée aux chapitres 2 « Orientations générales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers concernant la vallée de la Marne, trame bleue, le massif boisé et les espaces naturels » et 3 « Objectifs contre l'étalement urbain ».

Par ailleurs, au cours de la présentation, les points suivants sont abordés :

- A-t-on réfléchi à l'extension de l'école et des services annexes cantine, étude...;
- Qu'est-ce qu'une construction en drapeau?
- Nombre de terrains éventuellement concernés par ce type de construction ;
- Qu'est-ce qu'une épaisseur ?
- Que sont les dents creuses ?
- Définir les surfaces constructibles.

Un tableau d'évolution de la population de Reuil a été présenté selon 3 scenarii à 15/20 ans.

Il reste à définir les règlements d'urbanisme des zones, ainsi que leurs limites géographiques.

Il a été rappelé l'importance du PADD et sa relation directe avec les zones et les règlements afférents qui seront précisés dans le PLU, qui devra être lui-même en conformité avec le SCOT et le SDRIF.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie -77260pour être affiché le 13 juin 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 Juin 2013

Le Maire,

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 5 Juillet 2013

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI,

Absents excusés: Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI et Max VAUSSARD qui a donné pouvoir à Claude ROBBE.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

<u>Points supplémentaires à ajouter à l'ordre</u> du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Participation scolaire à La Ferté pour un enfant ;
- Travaux cour de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procèsverbal des délibérations du conseil municipal du 7 Juin 2013.

Monsieur CARBUCCIA précise qu'au point 2, pour l'avenant UTB, il s'agit de remplacement des tuiles.

Un rectificatif sera fait.

2. Avenants travaux Contrat Rural.

Monsieur CARBUCCIA expose que l'aménagement de la place ne prévoit pas

l'enfouissement des réseaux aériens, aussi est-il proposé au Conseil la signature de 2 avenants pour réaliser ces travaux à savoir :

> Vallet et Saunal : HT 8 631,15€ STELEC : HT 5 565,00€ Adopté à l'unanimité.

<u>3. Participation « Sport et Loisirs pour Tous ».</u>

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation communale de 9,30€ par semaine aux enfants de Reuil pratiquant une activité au Centre de Loisirs de La Ferté sous Jouarre durant les vacances estivales.

Adopté à l'unanimité

<u>4. Participation scolaire pour un enfant à La</u> Ferté sous Jouarre.

Monsieur le Maire fait état d'une demande de participation scolaire pour un enfant en CLIS à l'école du Pâtis pour un montant de 422.32€.

Adopté à l'unanimité.

5. Travaux cour de la Mairie.

Monsieur CARBUCCIA propose un devis Vallet et Saunal d'un montant HT de 6 210,46€ pour la reprise de la cour de la Mairie suite aux travaux faits à l'école.

Adopté à l'unanimité.

6. Points divers

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- Attribution d'une subvention voierie de 1 659€ par le Conseil Général.
- Suite au Conseil d'Ecole du 20 Juin 2013, au vote favorable d'une majorité de parents d'élève, et en accord avec la Mairie, il a été demandé au STIF, par l'intermédiaire de la CCPF, de changer les horaires de l'école l'aprèsmidi : début des cours à 13H30 pour une sortie à 16H30. Réponse du STIF (Syndicat des Transports d'Île de France) en attente. Dès confirmation, l'école et la Mairie informeront les familles.
- Catherine RIEHL et Pascal CARBUCCIA rapportent au Conseil les propos de deux Reuillois au sujet des courriers nominatifs reçus pour la taille des arbres et haies débordant sur la voie publique.
- Sophie CORNILLET fait état du chemin communal partant du cimetière jusqu'à Tarterel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 8 Juillet 2013 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 8 Juillet 2013. Le Maire,

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2013

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI.

Absent excusé: Max VAUSSARD qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

<u>Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du</u> jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

 Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Administratif.

Adopté à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 5 juillet 2013

Adopté à l'unanimité.

2. Avenant travaux Contrat Rural

Monsieur CARBUCCIA indique la nécessité de finaliser les travaux du mur d'enceinte suite à démolition de l'ancien bloc sanitaire.

Entreprise Livry Constructions: 2 480,00€ HT.

Adopté à l'unanimité.

3. Election des délégués aux futurs comités de territoire (SMERSEM)

Titulaires: Messieurs ROMANOW et GEOFFROY

Elus à l'unanimité.

4. Remboursement frais d'expertise judiciaire par la Compagnie DAS.

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement d'un montant de 1 064,44€.

Adopté à l'unanimité.

5. Convention Festival des Belles Histoires.

Monsieur le Maire propose de signer la convention fixant la participation de la Commune à 130€ pour le spectacle dispensé au foyer rural de Luzancy.

Adopté à l'unanimité.

5. Admission en non-valeur.

Suite à tentative de recouvrement infructueuse, il est proposé d'admettre en nonvaleur une créance de 25,81€.

Adopté à l'unanimité.

<u>5. Modification du règlement location salle</u> des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes :

 Pour les besoins de la commune, la salle pourra être rendue le dimanche à 10 heures dans le cas de la location pour un WE de 2 ou 3 jours moyennant une réduction de 25%.

Adopté par 11 voix pour et 1 abstention.

 Dans le cas d'un jour férié se situant en semaine (du lundi au vendredi), le tarif WE sera appliqué selon la période.

Adopté à l'unanimité.

5. Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Administratif.

Monsieur le Maire expose que devant la charge croissante et la technicité des tâches administratives, il est nécessaire de porter les horaires de 20 à 28 heures/semaine pour un Adjoint Administratif.

Monsieur DUBOIS indique que le financement de cette charge devra se faire par redéploiement budgétaire pour les prochains exercices.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

- Monsieur CARBUCCIA fait le point sur la mise en service des sanitaires et du préau (Contrat Rural)
- Madame RIEHL fait un rappel sur les réunions pour l'élaboration du PLU et donne compte-rendu d'une réunion d'information sur les nouveaux rythmes scolaires.
- Monsieur DUBOIS s'enquiert de l'avancement sur la mise en place de la nouvelle collecte par bras mécanique

Il évoque également la taille des arbres de la bande verte à l'entrée du village.

- Monsieur GEOFFROY fait compte-rendu de la dernière « journée verte ».
- Madame BITOUN évoque la participation au festival des belles histoires.
- Monsieur ROMANOW donne information sur les récents périls immobiliers survenus dans la commune.

Il fait également le point sur les travaux d'aménagement de la place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie -77260pour être affiché le 15 octobre 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 15 octobre 2013

Le Maire,

TRAVAUX EGOLE



Après plusieurs années

d'études, de réunions de travail et de recherche de financement, les travaux de l'école ont enfin pu être réalisés et réceptionnés au mois d'octobre. C'est un grand moment pour notre chère commune peu habituée à des chantiers de cette ampleur.

L'ancien bloc sanitaire a été rasé et l'ancien petit préau a accueilli deux blocs sanitaires flambants neufs, agrémentés de vert pour les filles et de rouge pour les garçons.









Un grand préau à ossature métallique permet désormais à nos enfants de jouer à l'abri. Le mur de séparation a été revêtu d'un bardage bois assorti à celui du bloc sanitaire.





Comme prévu, la cour a été refaite pour partie et un portail neuf a été posé. Un portillon permet également d'accéder à la mairie depuis la place.



RETROSPECTIVE

Cérémonies du 11 novembre.

Comme chaque année, la commune a rendu un vibrant hommage aux valeureux combattants de la Grande Guerre avec le dépôt d'une gerbe au monument du Jardin du Souvenir puis le fleurissement des tombes au cimetière. A l'issue de cette cérémonie, le cortège s'est rendu au foyer de l'amitié où un apéritif était offert.







Journée Verte

C'est le samedi 28 septembre qu'a eu lieu la traditionnelle journée verte.

C'est l'occasion, pour les bénévoles présents, de ramasser les détritus et encombrants laissés par des personnes malveillantes et de redonner une vision agréable de notre joli village.

Il est à noter cette année la participation très active des écoliers de l'école primaire qui se sont pleinement investis dans le nettoyage de différents endroits de la commune.

Encore un grand bravo à ces enfants et à leurs professeurs des écoles.

ACTUALITE

PLU

Depuis plus d'un an déjà, la commission Urbanisme travaille sur ce que sera Reuil dans les prochaines années.

Aidés du Cabinet Environnement et Conseil représenté par Madame MAILLARD, urbaniste, nous avons mis en avant, tout en conservant pour Reuil une image de « village », les orientations d'aménagement, d'équipement, d'habitat, des transports et déplacements futurs....
Il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de la population depuis plusieurs décennies

Il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de la population depuis plusieurs décennies tout en voulant la maitriser pour demain.

Il nous faut définir les besoins en surfaces à urbaniser tout en tenant compte de l'existant, éviter l'extension dans les surfaces agricoles, et accueillir de nouvelles populations.

Cela implique également de protéger les espaces naturels, notre vallée, nos massifs boisés afin de toujours bien vivre à Reuil.

Une réunion publique s'est déroulée le 27 novembre au Foyer de l'Amitié afin de présenter le travail effectué et de recueillir les observations des reuillois.

Une autre réunion avec les Personnes Publiques Associées (représentants qualifiés de l'administration et des organismes publiques concernés) aura lieu le 11 décembre pour présentation du projet et là également, recueillir les remarques susceptibles d'améliorer et/ou de corriger le PLU.

ENVIRONNEMENT

Soyons vigilants en taillant régulièrement en hauteur et en largeur :

- plantations de moins de 2 m de haut : elles doivent être au minimum à 0,50 m de la limite séparative ;
- plantations de plus de 2 m de haut : être à plus de 2 m de la limite.

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies circulaires, ne peuvent être effectués que :

- De 7h à 20 h les jours ouvrés ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique		Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur		
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00	14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18h30
Samedi	09 h 00/12h		10 h 00/11h30

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée l'après-midi des 24 et 31 décembre 2013

Inscription sur les listes électorales Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir : à 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Comment s'inscrire?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces exigées,

Pièces à fournir :

- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (pour une démarche sur place ou par courrier),
- Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité,
- Un justificatif de domicile.

Quand s'inscrire?

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter en 2014, il faut s'inscrire avant le 31 décembre 2013.

Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation pour passer le permis de conduire et passer des examens.



Noël des enfants

Le Noël des enfants se déroulera le samedi 7 décembre à 15 heures à la salle des fêtes de Luzancy. Accès sur inscription uniquement.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu Samedi 11 Janvier 2014 à 11 heures au Foyer de l'Amitié.

Brocante de printemps

La brocante se déroulera le dimanche 27 avril 2014. Venez nombreux !!

Centre Communal d'Action Sociale ((C.C.A.S))

Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Vous pouvez également contacter le CCAS en cas de difficulté. La discrétion est assurée.

Colis de Noël

La distribution des colis de Noël aux anciens aura lieu le samedi 14 décembre le matin et l'après-midi.

Diplômes 2013

Avis à tous les nouveaux diplômés 2013 : Bac – Bac Pro – BEP – CAP Merci de remettre une copie de votre diplôme en mairie A l'occasion des vœux du Maire le samedi 11 janvier 2014, une récompense vous sera remise.

Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de 12€ par mois. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.



Déchetteries de Jouarre et Saâcy-sur-Marne

Demandez votre carte d'accès

A compter de décembre, disposez de votre nouvelle carte d'accès aux déchetteries du SMITOM du Nord Seine et Marne. Cette nouvelle carte, opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2014, sera <u>obligatoire</u> afin de bénéficier du service des déchetteries. Plus pratique, cette carte vous permettra :

- Le dépôt de 18m³ réels de déchets ;
- Connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Cette nouvelle mesure vise une amélioration de la gestion afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord Seine et Marne qui financent le service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM.

Renseignements au 01.60.44.40.03 ou contact@smitom-nord77.fr

Horaires des déchetteries

Saâcy-sur-Marne

Jouarre

Horaires d'hiver du 1er novembre au 28 février

Lundi: 10h-12h et 14h-17h

Mardi : 14h-17h

Mercredi: 10h-12h et 14h-17h

Jeudi : FERME Vendredi : 9h-12h

Samedi: 9h-12h et 14h-17h

Dimanche: 9h-12h

Horaires d'hiver du 1er novembre au 28 février :

Lundi: 10h-12h et 14h-17h

Mardi: 9h-12h

Mercredi: 10h-12h et 14h-17h

Jeudi : FERME

Vendredi : 10h-12h et 14h-17h Samedi : 9h-12h et 14h-17h

Dimanche: 9h-12h

FETES ET WIE ASSOCIATIVE

Soirée Beaujolais

Cette année encore, s'est déroulé le traditionnel repas bien sympathique à l'occasion de l'arrivée du Beaujolais Nouveau. Un moment bien agréable qui a permis aux reuillois de se retrouver et d'échanger tout au long d'une soirée.



On a bien mangé



On a bien parlé



On a bien dansé

Brocante d'automne

Le Comité des Fêtes a remis au goût du jour l'organisation d'une brocante d'automne.

Le soleil fut au rendez-vous et les chineurs bien que très sollicités par ailleurs, vinrent en nombre y déguster collations et rafraichissements entre deux trouvailles.

Le Comité des Fêtes tient ici à vivement remercier les bénévoles sans lesquels cette manifestation n'aurait pu se faire.







Fête de la Saint Jean

C'est par une très belle météo que s'est déroulée notre fête annuelle.

Dès le matin, les reuillois ont pu admirer un rassemblement de Citroën avec des passionnés de 2CV et de vieilles mécaniques. Une première à Reuil!

Les sonneurs de Choqueuse, qui rappelons-le, répètent le lundi à l'église de Reuil, ont ouvert les festivités à l'apéritif, puis le traditionnel repas suivi du défilé aux lampions, très apprécié des enfants.

Le feu d'artifice et l'incendie du bûcher ont terminé cette sympathique manifestation. Vivement l'année prochaine !





A la nuit tombée..









Bien vivre à Reuil en Brie
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Max VAUSSARD
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS
Denis GEOFFROY Francis MOIGNOT
Bulletin d'informations Municipales
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie

E-MAIL :mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr